

Délibération n°24

L'AN deux mille vingt-trois, le mardi 26 septembre,
le conseil communautaire, convoqué le 20 septembre 2023
s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes,
sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
60

**Nombre de conseillers
en exercice :**
60

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
59

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
20 septembre 2023

**Date d'affichage de la liste des
délibérations :**
04 octobre 2023

**Objet : Centre aquatique
Béatrice Hess – Opération de
réhabilitation et d'extension :
modification de l'autorisation
de programme 4132**

PRESENTS

M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BARBECOT Jacques, M
BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M
BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric,
M BOUCHET Boris, Mme CACERES Marie, M CHANSARD Gérard, M
CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme,
Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M
DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme
DUPONT Laurence, M GAUTHIER Patrice, Mme GRENET Michèle, M
GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine,
M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice,
M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MESSEANT Jean-
François, M MICHEL Didier, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre,
Mme PERRETON Régine, M PONCÉ Stéphane, M RAYMOND Vincent,
M RAYNAUD Jean-Louis, Mme ROUSSEL Sandrine, Mme VAUGIEN
Evelyne, M VERMOREL Pierrick, M VILLAFRANCA Grégory, M
WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**
Mme ROUGANNE Béatrice, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme ABELARD Nathalie a donné pouvoir à M MESSEANT Jean-François,
- M BRAULT Charles a donné pouvoir à M DEAT Alain,
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric,
- M GAILLARD Philippe a donné pouvoir à Mme CACERES Marie,
- M GRENET Daniel a donné pouvoir à Mme GRENET Michèle,
- M IMBERT Didier a donné pouvoir à M MICHEL Didier,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie a donné pouvoir à M CHASSAING Pierre,
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M JEAN Daniel,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M VILLAFRANCA Grégory,
- M REGNOUX Marc a donné pouvoir à M PECOUL Pierre,
- M ROUGEYRON Denis a donné pouvoir à Mme DE MARCHI Véronique,
- M THEVENOT Laurent a donné pouvoir à Mme DUPONT Laurence,
- Mme VEYLAND Anne a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,
- M MELIS Christian, conseiller communautaire unique de ENVAL, remplacé par Mme ROUGANNE Béatrice, conseillère communautaire suppléante.

Absent :

- M CARTAILLER Philippe.

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Mme HOARAU Catherine

**Rapport n°24 – Centre aquatique Béatrice Hess – Opération de réhabilitation et d’extension :
modification de l’autorisation de programme 4132**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2311-3 et R. 2311-9,
Vu les arrêtés préfectoraux n°18-02032 du 13 décembre 2018 et n°20230523 du 30 mars 2023 fixant les statuts de la communauté d’agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV),
Vu la délibération n°20210203.07 du conseil communautaire du 3 février 2021 portant choix du lauréat du marché de maîtrise d’œuvre du projet de réhabilitation extension de la piscine,
Vu la délibération n°20210203.08 du conseil communautaire du 3 février 2021 portant création d’une autorisation de programme pour le projet,
Vu la délibération n°20211109.15 du conseil communautaire du 9 novembre 2021 portant approbation du plan de financement du projet,
Vu les délibérations n°20220201.06 du conseil communautaire du 1^{er} février 2022 et n°20230131.06.01 du conseil communautaire du 31 janvier 2023 portant modification de l’autorisation de programme,

Considérant que la réalisation de l’opération de réhabilitation et d’extension du centre aquatique Béatrice Hess est échelonnée sur plusieurs exercices et qu’il a été convenu, afin de limiter les reports de crédits trop importants, de gérer cette opération en autorisation de programme,
Considérant l’autorisation de programme et la modification de l’échelonnement du tableau prévisionnel des crédits de paiements proposés à l’assemblée au regard de l’avancement des travaux,
Considérant l’avis favorable du bureau communautaire du 19 septembre 2023,

Le conseil communautaire, sur proposition de Monsieur le Président, et à l’unanimité, décide la modification de la répartition des crédits de paiement de cette opération à l’intérieur de l’enveloppe ainsi qu’il suit :

Autorisation de programme 4132 – Réhabilitation extension de la piscine B. Hess

Montant Total € TTC	Crédits de paiement prévisionnels €				
	2020	2021	2022	2023	2024
13 750 000	4 128	488 753	2 309 803	9 000 000	1 947 316

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 27 septembre 2023***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).